Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

octobre 26

Chariots élévateurs : CACES® R489

Objectifs :

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite des chariots. Obtenir le CACES® R489 dans la ou les catégories visées, délivré par un organisme testeur certifié. L'employeur s'appuie sur ce certificat pour délivrer l'autorisation de conduite prévue par l'arrêté du 26/09/2025.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés (vidéoprojecteur).
Conduite de chariots élévateurs sur différents types de sols (intérieurs et extérieurs) et sur un plan incliné si nécessaire.
Alternance entre théorie et pratique (conduite). Test final de contrôle des connaissances théoriques et pratiques.

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil : chariots adaptés, palettier (6 m mini en cat. 5, 3,30 m en cat. 3), 3 charges à empiler (50 % mini de la capacité nominale), remorque ou porteur, charge longue, charge volumineuse de plus de 1,80 m de haut.

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Aucune contre-indication médicale constatée par le médecin du travail
Lecture de la langue française

Public :

Conducteurs de chariots R489, catégories 1A, 1B, 2B, 3, 5.

Durée :

Minimum 2 jours pour une catégorie. Validité : 5 ans.

Lieu :

Dans l'entreprise ou la collectivité, sur son matériel.

PROGRAMME

Rôle des instances et obligations dues à la réglementation

- → Les différentes instances et organismes de prévention
- → Responsabilité civile et pénale
- → Statistiques des AT/MP
- → Conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation)
- → Évaluation des dangers à l'utilisation des chariots.

Fonctionnement et Maintenance des principaux organes et équipements du chariot pour une utilisation dans des conditions de sécurité optimales

- → Principales catégories de chariots et caractéristiques fonctionnelles.
- → Utilisations courantes et limites d'utilisation.
- → Principaux éléments du chariot, leurs rôles, leurs modalités de fonctionnement et les précautions à prendre.
- → Prise en compte des différents paramètres (état du sol, charge, vitesse…) et influence sur la distance de freinage.
- → Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau.

Mesures de sécurité

- → Facteurs d'accidents (vitesse inadaptée, circulation fourche haute, visibilité réduite, masse et centre de gravité de la charge mal identifiés…).
- → Dispositifs de protection du conducteur.
- → Signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière.
- → Risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques.
- → Identification des produits dangereux et risques liés à leur manutention.
- → Compréhension d'un plan de circulation ou d'un protocole de sécurité.
- → Interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes.
- → Adéquation du chariot aux opérations de manutention et aux déplacements envisagés.
- → Opérations de prise et de fin de poste.
- → Compte rendu à la hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

octobre 26

Chariots élévateurs : CACES® R489

Objectifs :

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite des chariots. Obtenir le CACES® R489 dans la ou les catégories visées, délivré par un organisme testeur certifié. L'employeur s'appuie sur ce certificat pour délivrer l'autorisation de conduite prévue par l'arrêté du 26/09/2025.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés (vidéoprojecteur).
Conduite de chariots élévateurs sur différents types de sols (intérieurs et extérieurs) et sur un plan incliné si nécessaire.
Alternance entre théorie et pratique (conduite). Test final de contrôle des connaissances théoriques et pratiques.

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil : chariots adaptés, palettier (6 m mini en cat. 5, 3,30 m en cat. 3), 3 charges à empiler (50 % mini de la capacité nominale), remorque ou porteur, charge longue, charge volumineuse de plus de 1,80 m de haut.

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Aucune contre-indication médicale constatée par le médecin du travail
Lecture de la langue française

Public :

Conducteurs de chariots R489, catégories 1A, 1B, 2B, 3, 5.

Durée :

Minimum 2 jours pour une catégorie. Validité : 5 ans.

Lieu :

Dans l'entreprise ou la collectivité, sur son matériel.

Pratique de la conduite des chariots (selon les catégories et les besoins)

- → Démarrer et arrêter le chariot en sécurité.
- → Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage (y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire).
- → Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau.
- → Prendre et déposer une charge au sol.
- → Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier.
- → Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile.
- → Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement d'un camion ou d'une remorque (latéral, par l'arrière à partir d'un quai si présent sur le site...).
- → Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Test théorique
Réglementation, normalisation et textes de la Sécurité sociale – Classification et technologie – Sécurité.

Test pratique (selon catégories et besoins)
Adéquation – Vérifications de début de poste – Circulation à vide et en charge – Prise et dépose de charge – Gerbage et dégerbage en pile – Stockage et déstockage en palettier – Déchargement de camion – Prise, transport et dépose d'une charge longue et/ou volumineuse – Maintenance de 1er niveau – Fin de poste.

Pour obtenir le CACES®, le stagiaire doit obtenir au moins 70/100 au test théorique et au test pratique, avec au moins la moyenne dans chaque thème évalué.

Nota : les stagiaires se munissent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, EPI imposés par l'employeur).

Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

Le support de formation pourra être délivré en version papier ou en version dématérialisée.